



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
5 novembre 2021
Français
Original : anglais

Quinzième session

La Barbade (en ligne)
3-7 octobre 2021

L'Accord de Bridgetown

Forum sur les industries de la création et la numérisation du commerce

Le Comité consultatif d'organisation du premier forum sur les industries de la création et la numérisation du commerce, qui s'est tenu avant la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, accueillie par la Barbade,

Soulignant l'importance historique de la quinzième session de la Conférence, la première à être accueillie dans les Caraïbes et par un petit État insulaire en développement, la première à se tenir en ligne en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et la première à exposer les synergies croissantes entre les industries de la création et la numérisation du commerce dans le cadre d'un seul forum,

Notant que le thème de la quinzième session de la Conférence, « De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous », s'inscrit dans le prolongement du Maafikiano de Nairobi, adopté à la quatorzième session, qui souligne l'importance de passer des décisions à l'action pour parvenir à une croissance économique inclusive qui assure le bien-être de toutes les populations,

Considérant que des mesures concrètes doivent être prises d'urgence au niveau mondial pour atteindre les objectifs de développement durable et qu'il faut notamment réduire de manière significative et mesurable les inégalités et les vulnérabilités en faisant en sorte que le commerce profite à tous et que le développement reste un objectif prioritaire,

Sachant que la mission fondamentale de la CNUCED est de promouvoir le développement durable, la justice de genre, la justice sociale, les droits de l'homme, la protection de l'environnement et un ordre économique international équitable dans la conduite des relations commerciales,

Convenant de la nécessité de repenser et de réécrire les règles du commerce international et du développement compte tenu des crises existentielles mondiales, à l'exemple de la pandémie de COVID-19, de l'urgence climatique et de l'aggravation des inégalités et des vulnérabilités, qui causent toutes des dommages indescriptibles aux cultures, aux sociétés, aux économies, aux communautés et aux personnes, en particulier aux ménages à faible revenu ou à revenu intermédiaire des pays du Sud et des petits États insulaires en développement,

Ayant présent à l'esprit que l'Organisation des Nations Unies a déclaré l'année 2021 « Année internationale de l'économie créative au service du développement durable » dans le but de tirer le meilleur parti de l'économie créative d'un point de vue économique, social et culturel, ce qui suppose l'instauration de conditions qui permettent de promouvoir celle-ci plus équitablement telles que le développement de l'économie numérique, des technologies numériques, des systèmes d'innovation nationaux, régionaux et mondiaux, des systèmes de



commerce électronique, de l'infrastructure et de la connectivité numériques, de modèles d'investissement public et privé et de cadres juridiques plus inclusifs,

Conscient que, selon le Rapport sur l'économie numérique 2021 de la CNUCED, la croissance des flux de données joue un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs de développement durable et ces flux de données sont gouvernés par seulement deux pays, qui représentent près de 90 % de la capitalisation boursière des plus grandes plateformes numériques mondiales,

Soulignant que les pays du Sud n'ont guère la capacité de créer de la valeur économique et sociale mesurable à partir de données, ce qui constitue un désavantage évident à une époque où le passage au numérique s'accélère et touche tous les aspects de la vie humaine,

Reconnaissant que, si l'économie créative représente 3 % du produit intérieur brut mondial, les réseaux commerciaux coloniaux perdurent, ce qui accentue des déséquilibres historiques toujours très présents dans les secteurs culturels, créatifs et technologiques et profondément ancrés dans les systèmes sociaux, culturels, économiques et politiques et les systèmes de connaissance mondiaux,

Demande aux pays du Nord et aux États membres de la CNUCED de prendre acte des inégalités qui fondent les systèmes culturels, créatifs et technologiques mondiaux et de convenir de la nécessité de trouver des moyens plus inclusifs d'industrialiser la créativité, la technologie et l'innovation pour bâtir un avenir plus équitable.

Contribution

Après trois jours de débat de fond, les organisateurs, les contributeurs et les participants ont constaté en particulier que :

- a) Les inégalités héritées du passé sont ancrées dans l'ordre mondial actuel ;
- b) Les méthodes appliquées actuellement ne réduisent pas la fracture numérique ni les déséquilibres dans le commerce des biens et des services créatifs et numériques aussi rapidement qu'il le faudrait pour que les pays du Sud tirent parti de l'économie numérique fondée sur les données ;
- c) Les stratégies actuelles visant à aider les entrepreneurs des pays du Sud à accéder aux marchés mondiaux de la culture, de la création et de la technologie ne s'accompagnent d'un soutien financier ni d'un appui au développement qui permettent de corriger les déséquilibres existants et croissants ;
- d) Les questions relatives à la culture, à la créativité et à la technologie ne peuvent pas être traitées séparément si l'objectif est d'assurer l'inclusion et une plus grande prospérité pour tous au niveau mondial.

Recommandations

Pour autant, nous pensons qu'il est possible de rééquilibrer l'ordre mondial actuel, notamment en repensant la culture, la créativité et la production de nouvelles technologies et plates-formes numériques et leurs applications.

Nous demandons à la CNUCED :

- a) De s'engager et de contribuer à accorder une place centrale à la culture en tant que moteur du commerce, du développement et des systèmes d'innovation nationaux et régionaux ;
- b) De reconnaître, de prendre en compte et d'examiner la nature historique, l'imbrication et l'enracinement profond des inégalités mondiales, notamment en ce qui concerne le développement des systèmes culturels, créatifs et technologiques et leurs liens avec la mondialisation du commerce ;

c) De mettre davantage l'accent sur la contribution des secteurs créatifs et technologiques au progrès social et au développement ;

d) De mettre à contribution les grandes entreprises technologiques mondiales afin qu'elles dotent en capitaux un fonds pour l'innovation qui servira à financer l'élaboration et la commercialisation de contenus et de solutions provenant de petits États insulaires en développement et de pays du Sud.

Nous demandons au pays hôte, la Barbade, et à l'ensemble des Caraïbes :

a) De mettre la question des inégalités persistantes qui sous-tendent les structures et systèmes mondiaux au centre de l'élaboration des politiques et des stratégies en faveur des secteurs culturels, créatifs et technologiques de la région ;

b) De considérer la culture comme un pilier du développement et la promotion de la créativité comme un élément central de la mise en place de systèmes d'innovation technologique nationaux et régionaux ;

c) De redéfinir la notion d'industries créatives, initialement définie par et pour les pays du Nord, de manière à tenir compte des particularités nationales et régionales des Caraïbes, notamment du fait que les écosystèmes nationaux et régionaux de financement et de développement des entreprises doivent servir à faciliter l'émergence et la commercialisation de bonnes idées, de contenus, de créations, de solutions et de plateformes technologiques locales ;

d) De créer et de soutenir financièrement un organisme régional qui favorise le développement du secteur culturel en s'appuyant sur l'imagination créative des populations et les technologies numériques naissantes ;

e) D'approuver et de soutenir financièrement les partenariats entre le secteur public, le secteur privé et les milieux universitaires pour la recherche et le développement du potentiel économique et social des interactions entre le secteur créatif et la transformation numérique des technologies.

Nous félicitons la CNUCED et le Gouvernement de la Barbade pour la clairvoyance dont ils ont fait preuve en organisant ce premier forum sur les industries de la création et la numérisation du commerce.

Nous pensons que les bouleversements sans précédent causées par la pandémie de COVID-19 et la crise climatique, qui, toutes deux, exacerbent les inégalités et disloquent les communautés du monde entier, ouvrent également la voie à la reconnaissance et à la réparation d'injustices de longue date qui sont au cœur de l'ordre social, économique et technologique mondial actuel.

Nous demandons à la CNUCED et à ses États membres d'approuver l'Accord de Bridgetown pour reconnaître et corriger des injustices mondiales héritées du passé et profondément enracinées, afin que les pays du Sud soient mieux placés pour bénéficier d'un commerce équitable régi par des règles justes, d'un développement économique équilibré et de transferts de valeur durable à titre de réparation.

Nous approuvons pleinement l'institutionnalisation par la CNUCED du forum sur les industries de la création et la numérisation du commerce afin que celui-ci acquiert un caractère permanent et se tienne à toutes les sessions quadriennales.
